



SGB-FSS
Fédération Suisse
des Sourds

Lausanne, le 19 avril 2010

Communiqué de presse

A DECOUVRIR: un nouveau site sur la surdité et la malaudition: www.voirpourcomprendre.ch
Un nouveau site didactique intitulé «Voir pour comprendre» vient d'être mis en ligne! Son but : informer sur la surdité et la malaudition, indiquer quelques règles simples, ainsi que faciliter la communication avec les personnes sourdes ou malentendantes.

Les organisations faitières du domaine de la surdité – Fédération suisse des sourds, Association suisse des parents d'enfants déficients auditifs (ASPEDA) et forum écoute (Fondation romande des malentendants) - ont mis en commun leurs moyens pour réaliser ce projet de sensibilisation. En éduquant le public à la communication avec les personnes qui ont des difficultés auditives, elles veulent l'inciter à entretenir avec elles des relations empreintes davantage de compréhension et de tolérance.

Sur ce site, vous pourrez commander gratuitement notre affiche, qui, grâce aux illustrations pleines d'humour et de finesse du dessinateur Mix&Remix, transmet de manière ludique neuf conseils permettant de mieux se faire comprendre des personnes malentendantes ou sourdes. Son titre, «Voir pour comprendre», souligne l'importance du facteur visuel dans cette communication.

Certes, la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées est entrée en vigueur le 1er janvier 2004. De même, plusieurs cantons préparent ou ont déjà mis en vigueur de nouvelles législations dans le domaine du handicap. Mais les lois ne sont rien si elles ne s'accompagnent pas d'une prise de conscience et d'une modification des comportements.

En Suisse comme ailleurs, 12% environ de la population souffrent d'une altération plus ou moins importante de l'audition. Au-delà des problèmes de prévention que soulève cette grave question de santé publique, ses conséquences sociales peuvent être dramatiques. Le manque de communication dû à la surdité ou à la malentendance provoque souvent un terrible isolement, voire une exclusion sociale des personnes qui en sont victimes.

Mais quelles sont donc les règles énoncées par ce site? Quand la faculté auditive fait défaut, la communication passe essentiellement par la vue. C'est ainsi que les conditions d'éclairage, mais aussi la clarté et la simplicité de l'expression orale facilitant la lecture sur les lèvres, sont des conditions essentielles pour être compris, tout autant que l'élimination des bruits parasites. Pour la plupart, les conseils présentés relèvent du bon sens et sont à la portée de tous. Pourtant, la majorité des gens les ignorent, tant il est vrai que la déficience auditive reste un handicap invisible et méconnu.

La nécessité de la suppression des barrières architecturales pour les personnes en chaise roulante est devenue une évidence pour tout le monde – du moins au niveau des principes. Il faudrait qu'il en aille de même avec la suppression des obstacles à la communication pour les personnes sourdes ou malentendantes! Les petits personnages de Mix et Remix mis en valeur dans ce site ont pour rôle d'y contribuer.

A votre disposition pour des renseignements supplémentaires :

Eva Hammar Bouveret
Fédération suisse des Sourds- Responsable Médias
Courriel : e.hammar@sgb-fss.ch

Secrétariat de la Fédération suisse des sourds
Tél : 021-625 65 55
Courriel : info-f@sgb-fss.ch